

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 11 mars 2024 à 19 h Pavillon Henri-Bourassa 6100, rue Pascal

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT:

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs

M. Cyril Baudin, chef de division parcs

M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement

Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire-recherchiste

M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élus Mme Lila Bentalha, secrétaire de direction M. Alain Nadeau, commandant, PDQ 39 Mme Hélène Mercier, commandante, PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : 16

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé en mémoire des femmes décédées suite à un féminicide. Un moment de recueillement est également observé pour le peuple haïtien qui vit actuellement un contexte politique et social difficile.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence des représentants du PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA24 10 036

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2024, à

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement au 11 mars 2024, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.e.s

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis
- Victimes de débordements et d'inondations faisant suite aux pluies de 2023
- Bilan du Mois de l'histoire des Noirs

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Retour sur le Mois de l'histoire des Noirs
- Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville - district Ovide Clermont

Point d'information :

Journée internationale des droits des femmes

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Festival de robotique, école Calixa-Lavallée
- Scouts de Montréal-Nord et compétitions de robotique

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide Clermont

Points d'informations :

- Souper de la Fondation de la CSSPI
- Début du mois du Ramadan

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

• Journée internationale de la francophonie

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

Journée de lutte contre l'islamophobie

•

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide Clermont

Point d'information :

• Retour sur les Jeux du Québec

10.03 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19h28.

Questions des citoyens présents dans la salle :

M. Robert Guilbault

-Question sur les communications entre les citoyens et l'arrondissement sur les divers projets

Questions reçues via le formulaire électronique :

Mme Sylvie Lachapelle

-Déneigement et déglaçage de la rue Proulx

M. Jean-François Gagné

-Trottoir et piste cyclable pour le centre commercial de la place Bourassa

M. Julien Rioux

-Virage à droite à l'intersection Charleroi et Lacordaire

Mme Fatima Salazar Gomez

-Installation des bollards aux abords des pistes cyclables

Mme Amélie Parent McGarrell

-Ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection de Charleroi et Ubald-Paquin

Mme Julie-Anne Moreau

-Intérêt de l'arrondissement pour la mise en œuvre du projet Rêver Gouin

Mme Jacynthe Morin

-Atteinte d'une cible de 20% pour la construction de logements sociaux et communautaires

Fin de la période de questions du p	ublic à 19h54.
Suspension de la séance à 19h54.	
Reprise de la séance à 20h03.	

CA24 10 037

Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement du 5 février 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 038

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1249864001

Déclaration Mois de la Francophonie

ATTENDU QUE le Mois de la Francophonie se déroule chaque année au mois de mars et est célébré à travers le monde afin de promouvoir la langue française;

ATTENDU QUE Montréal est la métropole francophone des Amériques;

ATTENDU QUE Montréal, métropole francophone des Amériques, est une métropole cosmopolite, dynamique, ouverte sur le monde et inclusive et qu'elle promeut une approche valorisant la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité unique et vecteur de cohésion au sein de l'espace public;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal travaille en collaboration avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office de la langue française et les organismes communautaires, pour faire du français le lien social de la métropole;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal utilise ses installations, telles que les bibliothèques et les maisons de la culture, pour développer des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE, dès 2017, la Ville de Montréal a accompagné tous les arrondissements afin de s'assurer que leurs pratiques soient désormais conformes aux exigences de la Charte de la langue française et qu'ils obtiennent leurs certificats de francisation;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté, en 2021, le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française, qui lui permet de réaffirmer l'importance du français comme langue officielle et commune à Montréal ainsi que d'assurer la valorisation et le rayonnement de la langue française;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, pour la première fois de son histoire, a créé, en 2021, le poste de commissaire à la langue française et qu'elle a nommé, en 2020, une personne responsable de ce dossier au sein du comité exécutif;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a également mis en place un comité d'experts sur la langue française pour l'accompagner dans ses actions;

ATTENDU QUE le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal a reçu, en 2022, le prix Mérite du français au travail par l'Office québécois de la langue française et que ce prix récompense le travail de l'équipe des communications internes et celui de la francisation, qui ont mis en place des outils sur l'intranet ainsi que dans le bulletin interne pour favoriser l'utilisation juste du français à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a bénéficié, en 2023, de 1,5 M\$ sur 2 ans du gouvernement du Québec pour son projet Valorisation et de promotion de la langue française dans la communauté montréalaise, à travers des activités de rayonnement auprès, notamment, des jeunes, du milieu des affaires montréalais et des nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie centre-ville, dévoilée en janvier 2024, la Ville de Montréal a annoncé sa volonté de mettre en valeur l'héritage francophone du Quartier latin, qui a accueilli, au fil du temps, de grandes organisations francophones qui ont façonné la métropole;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a reçu, en 2023, 300 000 \$ du gouvernement du Québec, via le Fonds de programmation francophone mutualisée, qui permet aux festivals de développer un projet en collégialité avec un autre organisme partenaire et de déployer une programmation mutualisée axée sur la valorisation de la langue française.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

M. Philippe Thermidor, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE la Ville de Montréal invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;

QUE la Ville de Montréal célèbre son statut de métropole francophone des Amériques et continue à valoriser la langue française en tant que langue commune dans toutes ses sphères d'activité;

ET QUE la Ville de Montréal maintienne son approche, qui consiste à valoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec;

Adopté à l'unanimité.

10.06

(Mme Chantal Rossi fait la lecture de la déclaration)

CA24 10 040

Accorder à neuf (9) organismes des contributions financières au montant de 783 376 \$ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025 (axe 1) et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement, et approuver les conventions à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées à neuf (9) organismes des contributions financières au montant de 783 376\$ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025 (axe 1) et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement;

ET QUE ces dépenses soient autorisées conformément aux informations inscrites dans le dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249716001

CA24 10 041

Accorder à sept (7) organismes sportifs des contributions financières totalisant la somme de 439 869 \$, taxes incluses pour la réalisation de leurs projets respectifs dans le cadre du Programme de soutien financier - Clubs sportifs et approuver les conventions à intervenir pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés les 7 projets de convention entre l'arrondissement de Montréal-Nord et les organismes sportifs « Centre d'Excellence en karaté du Québec», « Club de natation de Montréal-Nord », « Club de patinage de vitesse les étoiles de Montréal-Nord », « Club de soccer de Montréal-Nord», « Club de tir à l'arc Cupidon de Montréal-Nord inc. », « Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord » et « Ringuette 96 inc. » pour une durée de 3 ans (2024-2026);

QUE soient octroyées des contributions financières totalisant 439 869 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1244669001

(Mme Chantal Rossi mentionne quelques informations sur ce dossier)

Accorder une contribution financière d'un montant de 150 000 \$ à l'organisme Le Pôle pour la réalisation du projet « Destination Fleury Est et Monselet » et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soit accordée une contribution financière d'un montant de 150 000\$ à l'organisme Le Pôle pour la réalisation du projet approuvé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE) dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Le Pôle;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249069001

CA24 10 043

Autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 25 848,16\$ taxes incluses au contrat 22-19587, pour les visites hebdomadaires, classification d'installation de machines fixes à l'aréna Fleury selon la réglementation gouvernementale à partir du 2 février 2024 jusqu'au 30 avril 2025 avec possibilité de prolongation de vingt-quatre (24) mois.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle d'un montant de 25 848,16\$ taxes incluses au contrat 22-19587, pour les visites hebdomadaires, classification d'installation de machines fixes à l'aréna Fleury selon la réglementation gouvernementale, pour 28 mois à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 30 avril 2025 avec possibilité de prolongation de vingt-quatre (24) mois;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1246562001

CA24 10 044

Entériner une dépense de 750 \$ à la Maison SAM X pour l'achat d'un espace publicitaire à l'occasion de la soirée Tous unis pour Maison SAM X dans le cadre du Mois de l'Histoire des Noirs 2024 qui a eu lieu le 10 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 750 \$ à la Maison SAM X pour l'achat d'un espace publicitaire à l'occasion de la soirée Tous unis dans le cadre de l'Histoire du Mois des Noirs qui a eu lieu le 10 février 2024;

ET QUE ses dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1241038006

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de gala du 22 mars 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2024

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de Gala du 22 mars, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année financière 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1241038005

CA24 10 046

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'Association Canado Marocaine de Promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 3 février 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année financière 2024

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Association Canado Marocaine de Promotion de Taekwondo afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 3 février 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1241038004

CA24 10 047

Autoriser le dépôt à la Communauté métropolitaine de Montréal d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord (Montréal) a un projet qui vise la restauration de ses 3100 m linéaires de berges situées sur la Rivière-des-Prairies, et que la présente demande vise un secteur de 1325 m linéaire jugé prioritaire;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu:

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal que le projet présenté est conforme au plan et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements applicables;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal que monsieur Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, est autorisé à agir et a signé la convention au nom de l'arrondissement Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237857004

(M. Philippe Thermidor mentionne quelques informations sur ce dossier)

CA24 10 048

Modifier le montant du contrat de services accordé à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la somme de 35 000 \$ au lieu de 38 329,57 \$ et ce, dans le cadre de la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée un contrat de services de 35 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de contrat à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1244394003

CA24 10 049

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606004

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

30 02 1247606005

CA24 10 051

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 352 311,18 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2024 et autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 352 311,18 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2024;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tous les documents nécessaires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247177001

CA24 10 052

Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement (emploi 402860, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels) à la division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et autoriser l'affectation de cette somme dans le surplus réservé, et ce, à compter du 30 mars 2024 jusqu'au 27 mars 2026.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE l'arrondissement autorise la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement (emploi 402860, groupe de traitement 29-002 de l'accréditation des professionnels) ;

ET QUE l'arrondissement autorise l'affectation de cette somme dans le surplus réservé au budget de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1243827001

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 99 999 \$, accordé par le programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé dans le cadre du projet « Triangle Fleury ».

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu:

QUE soit demandé au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 99 999 \$, accordé par le programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé dans le cadre du projet « Triangle Fleury ».

Adopté à l'unanimité.

30.05 1247987002

CA24 10 054

Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour les projets de sécurisation aux abords de trois écoles primaires sur la rue Charleroi, pour le réaménagement de la rue Jubinville et pour l'achat de support à vélo aux abords des parcs, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu:

QUE soit approuvé le dépôt d'un rapport final comprenant le détail des dépenses et attestant la fin des travaux pour les projets de sécurisation aux abords de trois écoles primaires sur la rue Charleroi, pour le réaménagement de la rue Jubinville et pour l'achat de support à vélo aux abords des parcs, qui font l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1247987001

CA24 10 055

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser l'aménagement d'un escalier menant au sous-sol en marge avant pour le 12303-12307, avenue Desaulniers, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit refusé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'aménagement d'un escalier menant au sous-sol en marge avant de l'immeuble situé au 12303-12307, avenue Desaulniers, pour les motifs suivants :

- Cette typologie de bâtiment ne comporte pas d'accès au sous-sol en façade; un tel accès représenterait une modification à la typologie;
- Le requérant a la possibilité de proposer un aménagement conforme à la réglementation en vigueur;
- L'aménagement projeté implique l'excavation du sol à proximité d'un arbre situé sur le domaine public et pose ainsi un risque important pour sa survie;

 La présente demande ne permet pas de respecter l'une des six conditions prévues au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures pour accorder de telles dérogations :

Article 4 « b) l'application des dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 et du Règlement 1563 sur le lotissement à l'intérieur des limites du territoire de la municipalité, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande ».

Adopté à l'unanimité.

40.01 1238311004

CA24 10 056

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale gauche de 1,95 m au lieu de 1,98 m et une marge latérale droite de 1,93 m au lieu de 1,98 m pour le bâtiment situé au 11807, avenue Balzac, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale gauche de 1,95 m au lieu de 1,98 m et une marge latérale droite de 1,93 m au lieu de 1,98 m pour le 11807, avenue Balzac;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par PLG inc., arpenteurs-géomètres, et daté du 21 septembre 2023;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1238311003

CA24 10 057

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale droite de 1,5 m au lieu de 1,98 m et deux thermopompes à moins de 1,98 m de la marge latérale droite pour le bâtiment situé au 6261, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu:

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale droite de 1,5 m au lieu de 1,98 m et deux thermopompes à moins de 1,98 m de la marge latérale droite pour le 6261, boulevard Gouin Est;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par Labre & associés, arpenteurs-géomètres Inc., et daté du 8 novembre 2022;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1248311001

Déposer le procès-verbal de consultation publique tenue le 20 février 2024 et adopter le projet de résolution PP-062 qui vise à permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique qui s'est tenue le 20 février 2024;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562, ainsi:

- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser les planches à clin d'acier et les panneaux de fibrociment comme revêtement du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser un maximum de cinq enseignes sur socle et une enseigne d'identification murale par bâtiment pour l'établissement du parc Saint-Laurent (Ville de Montréal);
- De déroger à l'article 92.35 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser une murale sur le mur comportant l'entrée principale du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.9 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser que les enseignes sur socle soient installées dans le parc Saint-Laurent, à un minimum de 0,9m de la bordure de rue ou trottoir;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1237758007

(Mme Christine Black mentionne quelques informations sur ce dossier)

CA24 10 059

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une prochaine séance, le projet de Règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

AVIS est donné par M. Philippe Thermidor qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

40.05 1237177008

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location de salles au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour deux événements prévus le 17 février et le 8 mars 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location de salles au Pavillon du parc Henri-Bourassa pour deux événements prévus le 17 février et le 8 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1241689001

CA24 10 061

Autoriser une dérogation pour l'accès gratuit aux plateaux et aux installations de l'Arrondissement pour les trois organismes suivants: Culture X, Nos jeunes à coeur et le Temple des arts martiaux Karaté - SHOTOKAN.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dérogation de la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercices financiers 2024) pour l'accès gratuit aux installations de l'Arrondissement pour les trois organismes Culture X, Nos jeunes à cœur et Le Temple des arts martiaux Karaté - SHOTOKAN.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1249738002

CA24 10 062

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

40.08 1232874002

CA24 10 063

Adopter le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000 \$ pour les travaux de réaménagent de parcs et espaces verts a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1232874006

CA24 10 064

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000\$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu:

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le projet de Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1232874007

CA24 10 065

Nommer Mme Viviana Gonzalez (matricule 100206440) à titre d'agente de bureau à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 23 mars 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Viviana Gonzalez, à titre d'agente de bureau (matricule:100206440, emploi : 792820, poste :71359), groupe de traitement 5, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 23 mars 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1249720001

CA24 10 066

Nommer M. Doug Scott Lorvil (matricule 100247299) à titre d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 23 mars 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu:

QUE soit nommé M. Doug Scott Lorvil, à titre d'agent de développement des activités culturelles, physiques et sportives, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 23 mars 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1249720002

CA24 10 067

Nommer M. Bruno Milia (matricule 100223753), à titre de chef de section des bibliothèques, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de (12) douze mois, et ce, à compter du 16 mars 2024, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Bruno Milia, matricule 100223753, à titre de chef de section des bibliothèques, (emploi : 211950, poste : 31133), groupe de traitement FM06, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 mars 2024, en vue d'un statut régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1244394004

CA24 10 068

Nommer M. Maurice Mbwiti (matricule 100154506) à titre d'assistant intervention loisirs à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 8 semaines, à compter du 23 mars 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Maurice Mbwiti (matricule: 100154506) à titre d'assistant intervention loisirs (emploi : 700840, poste: 90293), groupe de traitement 12-27EP, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 23 mars 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1249720003

CA24 10 069

Approuver les demandes de reconnaissance de douze (12) organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2026 et approuver le changement de statut de l'organisme "Le cercle du troisième âge".

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2026;

QUE soit approuvé le changement de statut de l'organisme Le cercle du troisième âge qui avait reconnu catégorie B, au CA du 5 décembre 2023 (Résolution du Conseil d'Arrondissement-CA23 10382) pour un nouveau statut d'organisme catégorie A.

Adopté à l'unanimité.

70.01 1249738003

(Mme Chantal Rossi mentionne quelques informations sur ce dossie
--

À 20 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, Mme C séance levée.	Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la
Mme Christine Black	Marc-Aurele APLOGAN
mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2024.